

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 02/07/2026**2026-030****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11
 Présents : 6
 Absent : 5
 Pouvoir : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le conseil municipal de la commune de Bozas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de conseillers en vigueur, en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur JUNIQUE Olivier

Étaient présents :

M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SAVEL Laëtitia, Mme BERTRAND Eliane, M. PERRET Jacques, M. DELOCHE Fabien

Était absent :

M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, Mme BATTANDIER Martine, Mme GARNIER Laura, Mme BUFFIERE Marine

Pouvoir :

Mme GARNIER Laura a donné pouvoir à Mme SAVEL Laetitia

M. MONCHAL Cyril a donné pouvoir à M. ARGUDO Didier

Mme THOMAS Isabelle a donné pouvoir à M. JUNIQUE Olivier

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme SAVEL Laëtitia

OBJET : Acquisition d'un tracteur d'occasion destiné aux services techniques municipaux**Date de convocation****26/06/2026****Date d'affichage :****06/07/2026**

Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en préfecture
 le 06/07/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération portant adoption du budget primitif 2026 ;

Vu les crédits inscrits en section d'investissement du budget communal pour l'acquisition d'un tracteur destiné aux besoins des services techniques ;

Considérant que les moyens matériels actuellement à la disposition des services techniques municipaux sont insuffisants pour assurer dans de bonnes conditions l'entretien du domaine communal, des chemins ruraux, des sentiers et des espaces communaux ;

Considérant que la nécessité d'acquérir un tracteur a été évoquée et débattue à plusieurs reprises par le Conseil municipal, notamment lors de la préparation du budget communal ;

Considérant qu'un crédit de 40 000 € a été inscrit au budget primitif 2026 afin de permettre cette acquisition ;

Considérant que le Conseil municipal a souhaité privilégier l'acquisition d'un matériel d'occasion présentant un bon rapport qualité-prix et adapté aux besoins de la commune ;

Considérant que plusieurs recherches ont été menées par les élus afin d'identifier un matériel répondant aux besoins des services techniques, certaines propositions n'ayant pas abouti ;

Considérant que Monsieur le Maire et l'élu chargé du suivi de ces recherches ont identifié un tracteur d'occasion répondant aux besoins de la commune pour l'entretien du patrimoine communal ;

Considérant que le montant de cette acquisition excède le plafond de délégation accordé au Maire par le Conseil municipal pour les achats et marchés ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De confirmer la nécessité et l'opportunité de l'acquisition d'un tracteur d'occasion destiné aux services techniques municipaux.

Article 2 :

D'approuver l'acquisition du tracteur d'occasion présenté au Conseil municipal pour un montant de 24 000,00 € TTC.

Article 3 :

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document afférent à cette acquisition et à sa mise en service, notamment les démarches administratives et comptables, les contrats d'assurance ainsi que les commandes de carburant et produits nécessaires à l'exploitation du matériel.

Article 4 :

De préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget communal 2026 en section d'investissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,
Le Maire,
M. JUNIQUE Olivier



Le Secrétaire
Mme Savel Laëticia

